PARTIE À CONSERVER

Le nombre de participants est limité par activité, il faudra se renseigner au préalable à l'accueil et avec l'animateur d'activité pour toute nouvelle inscription en cours d'année.

1 SÉANCE SANS ENGAGEMENT / ACTIVITÉ est accordée pour tout DÉBUTANT. A l'issue de cette séance, l'inscription à l'activité engage la participation de l'adhérent pour le trimestre.
La responsabilité du Centre Social est strictement limitée à la durée de l'animation. **Aucune surveillance n'est effectuée avant et après l'activité.**

Aucun enfant ne doit être laissé sans surveillance au sein des locaux en dehors des activités encadrées par l'enseignant.

Le Centre Social l'AGORA c'est quoi?

- C'est une association loi 1901 animée par ses adhérents.
- Ce sont des personnes qui s'impliquent dans la gouvernance et qui sont toutes bénévoles.
- C'est un espace de convivialité qui se veut ouvert à toutes et tous.
- C'est un lieu de citoyenneté et d'entraide entre les générations.
- C'est un ancrage dans le mouvement de l'éducation populaire ; le Centre Social défend les valeurs de démocratie, de dignité humaine et de solidarité.

En tant qu'adhérent, je peux…

- Participer aux instances de gouvernance et de réflexion de mon association.
- Proposer mes compétences ou partager une passion au sein du centre social.
- M'intéresser aux manifestations et si cela est possible, apporter une aide aux bénévoles qui se donnent parfois sans compter pour faire vivre l'association.
- Si le temps me manque, sourire, remercier et participer à l'esprit de convivialité.
- Participer à l'Assemblée Générale, moment fort de la vie du Centre.

CENTRE SOCIAL L'*AGORA*
Espace JC Patriarche
21320 POUILLY EN AUXOIS
03.80.90.86.61
mail: accueil.cspouilly@gmail.com
https://cspouilly-asso.fr/

FICHE À REMPLIR RECTO ET VERSO ET À REMETTRE AU CS

A compléter par le CS
N° Carte adhérent 2019 : . . . . . .

Fiche d'adhésion 2019/2020

☐ ADULTE ☐ ENFANT

NOM :	**Prénom :**	
Date de naissance :	Sexe : F ☐ M☐	Classe de rentrée :
Adresse complète (Rue, Code postal - COMMUNE) :		
TÉLÉPHONE (en cas d'urgence) :		
Adresse mail : EN MAJUSCULES		

☐ Adhésion : Nom de l'Association ou collectivité……

Enfant	Adulte	Adulte
☐ **CLAS**	☐ Anglais	☐ Gym entretien
☐ **Couture jeunes**	☐ Atelier informatique	☐ Gym seniors
☐ **Gym 5 à 7 ans** (Gde section/CP)	☐ Couture	☐ Naturell'ment vôtre
☐ **Gym 8 à 11 ans** (CE1/CM2)	☐ Cuisine	☐ Ludothèque
☐ **Danse 4 à 5 ans** (M/Gde section)	☐ Danse Jazz	☐ Potager
☐ **Danse 6 à 8 ans** (CP/CE1)	☐ Body Fitness	☐ Step Dance
☐ **Danse 8 à 10 ans** (CE2/CM1)	☐ Yoga Vendredi : 9h ☐ - Mardi : 17h ☐ - Mardi : 18h30 ☐ 1 seul créneau horaire possible	☐ Vannerie
☐ **Danse 10 à 12 ans** (CM2/6è)		☐ Peinture
☐ **Danse ADOS** (5è/4è/3ème)	☐ Tricot	☐ Tai Chi

Modalités de remboursement de l'activité: l'activité sera remboursée uniquement en cas de contre indication médicale entrainant l'arrêt définitif de l'activité. Seront retenus l'adhésion et le 1er trimestre dans sa globalité. Tout trimestre commencé ne sera pas remboursé. Joindre un certificat médical maximum un mois après le début de l'activité.

Je reconnais qu'il est de mon intérêt de souscrire une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels auxquels peut m'exposer cette pratique sportive. Pour toute activité sportive, joindre un certificat médical attestant l'absence de contre -indication à la pratique de la ou des activités.

Je soussigné(e)……accepte les modalités citées ci-dessus.

Date et signature:
……

☐ Certificat médical fourni (le ……)

Depuis 2017 un certificat médical est valable 3 ans

Le Centre Social ne pourra être tenu pour responsable en cas d'accident lié à des problèmes médicaux non signalés avant ou pendant la saison.

Pour nos statistiques:

Profession:……

☐Retraité ☐Etudiant/scolaire ☐ Mère au foyer ☐ Demandeur d'emploi

Autres:……

Régime d'Assurance Maladie: ☐Général ☐MSA ☐ Autre:……

AUTORISATION

☐J'autorise mon enfant à quitter seul(e) le Centre Social l'AGORA

☐Personne(s) autorisée(s) à venir chercher mon enfant:……

☐J'autorise le Centre Social à photographier ☐ mon enfant ☐ moi-même dans le cadre d'activités pour un usage interne (expositions, archives…)

☐J'autorise le Centre Social à photographier ☐ mon enfant ☐ moi-même dans le cadre d'activités pour des publications externes ☐Facebook

☐ site Internet

CENTRE SOCIAL L'*AGORA*
Espace JC Patriarche
21320 POUILLY EN AUXOIS
03.80.90.86.61
mail: accueil.cspouilly@gmail.com
https://cspouilly-asso.fr/

PARTIE À CONSERVER

Modalités d'inscription

Pour toute activité au Centre Social l'AGORA vous devez vous acquitter d'une adhésion de 15€/an - carte familiale qui comprend une assurance responsabilité civile

⇒ **FICHE D'ADHÉSION** remplie le plus lisiblement possible soit 1 fiche/pers. (cocher les différentes cases s'il y a plusieurs activités)

⇒ un **CERTIFICAT MÉDICAL est OBLIGATOIRE** pour **toutes** les activités sportives- il est valable 3 ans.

L'inscription ne sera définitive que lorsque vous aurez rapporté :

La fiche d'adhésion + le paiement de l'activité
+ le paiement de l'adhésion au Centre Social de 15€
à additionner au chèque d'activité de l'année ou celui du 1er trimestre

Aucun participant ne pourra démarrer une activité sans retour du dossier complet : 1 SÉANCE SANS ENGAGEMENT / ACTIVITÉ est accordée pour tout DÉBUTANT

Les activités démarrent la 3ème semaine de septembre à partir du 16 septembre et se terminent le 3 juillet 2020.

L'absence d'un intervenant 1 ou 2 fois dans l'année n'entraînera pas de remboursement.

Règlement à l'ordre du Centre Social - Merci d'inscrire au dos du ou des chèques à quelle(s) activité(s) il(s) correspond(ent) si possible

- Soit un seul chèque correspondant au montant total de l'année (+adhésion) encaissé la 2ème semaine d'octobre 2019.

- Soit 3 chèques datés remis lors de l'inscription — qui seront encaissés:

◊ Entre le 14 et 18/10/2019 - sem 42
◊ Entre le 13 et 17/01/2020 - sem 3
◊ Entre le 13 et 17/04/2020 - sem 16
Tout trimestre commencé est dû

Merci d'additionner l'adhésion de 15€ au règlement de l'activité à l'année ou chèque 1er trim (si 3 chèques).

- Soit un règlement en espèces à l'année ou au trimestre avec reçu émis par le CS.

Vous avez jusqu'au **vendredi 27 septembre 2019 inclus** pour vous rétracter et récupérer votre paiement, au-delà il sera encaissé.